



LE DÉPARTEMENT

Retrouvez toutes les informations  
nécessaires sur

**var.fr**

social/autonomie-handicap

Les préconisations proposées dans ce dépliant résultent des travaux conjoints des formations spécialisées personnes âgées et personnes en situation de handicap dans le cadre du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA).

PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN

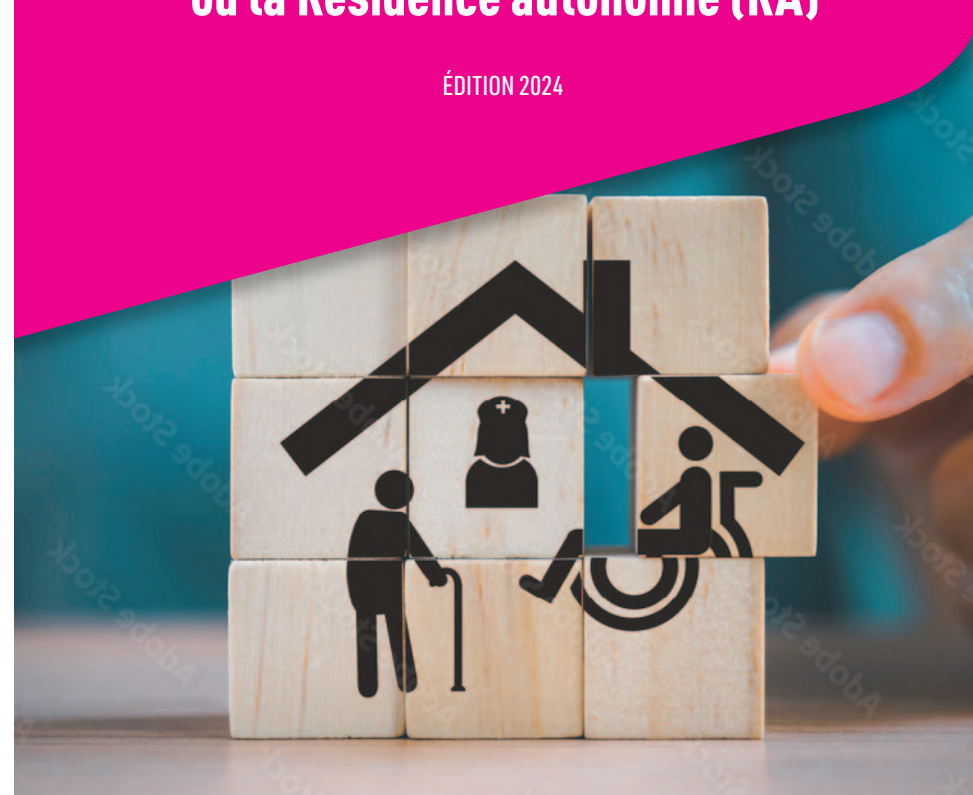
Direction médias et événementiel du Département du Var : service publications : service création graphique : I. Clichin : service imprimerie



LE DÉPARTEMENT

# De l'établissement pour personnes en situation de handicap à l'Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) ou la Résidence autonomie (RA)

ÉDITION 2024



PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN

# AVANT

## ▶ ANTICIPER

- ▶ Prévoir dans chaque projet d'établissement la possibilité de passage d'un établissement à l'autre, avec réorientation de la personne en situation de handicap et accompagnement en fonction de ses besoins.
- ▶ Sensibiliser les résidents des Ehpad et des RA au handicap et au comportement des personnes en situation de handicap, au matériel et à l'appareillage de ces publics.
- ▶ Choisir l'Ehpad ou la RA la mieux adaptée aux besoins et au projet de la personne en situation de handicap.

## ▶ FORMER

- ▶ Inclure dans la formation initiale des personnels des Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) ou Résidences autonomie(RA), un volet de formation au handicap et à la connaissance des personnes en situation de handicap.
- ▶ Formation des personnels de l'Ehpad ou de la RA à la prise en charge de la personne en situation de handicap (par un psychologue, un éducateur spécialisé, etc.).
- ▶ Poursuivre la formation des professionnels de l'Ehpad ou de la RA par l'éducateur spécialisé, l'aide médico-psychologique (AMP) ou le référent pour répondre à leurs possibles interrogations ou inquiétudes.
- ▶ Favoriser les échanges de savoirs et de compétences à partir des ressources du territoire.

- ▶ Rencontres avec la personne en situation de handicap dans son établissement.
- ▶ Connaissance de la personne en situation de handicap de ses attentes et de ses besoins.
- ▶ Rencontres entre les équipes des établissements.
- ▶ Rencontre avec la famille, les aidants, le tuteur.
- ▶ Importance du dossier médical.
- ▶ Convention ou partenariat entre les deux établissements.
- ▶ Immersion, intégration, pré-accueil et accueil temporaire de la personne en situation de handicap dans son futur établissement (pour un repas, une activité, une journée, etc.).

## ▶ DÉCIDER

- ▶ Une semaine avant l'accueil, réunion de la commission d'admission après avis médical.
- ▶ Décision.
- ▶ Remise du livret d'accueil.

# PENDANT

## ▶ ACCUEILLIR & ACCOMPAGNER

- ▶ Informer quelques résidents de l'Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) ou de la Résidence autonomie (RA) de l'arrivée de la personne (pas d'information générale, systématique ou formelle pour éviter toute stigmatisation).
- ▶ Sécuriser le parcours en garantissant le retour en établissement pour la personne en situation de handicap.
- ▶ Mise en place d'un accompagnement sur-mesure.
- ▶ Le jour de l'accueil, présence du médecin coordonnateur, du psychologue ou de l'éducateur spécialisé de l'établissement pour personnes en situation de handicap, de la famille ou du tuteur.

# APRÈS

## ▶ INCLURE & VEILLER

- ▶ Élaboration du projet d'établissement (envisager le tutoiement, l'usage du prénom...).
- ▶ Présentation du nouveau résident dans la gazette de l'établissement (photo + portrait).
- ▶ Participation du nouveau résident à la vie de l'Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) ou de la Résidence autonomie (RA), aux activités et aux animations.
- ▶ Réunion du conseil communautaire, conseil ouvert à tous les résidents et aux personnels.
- ▶ Information du Conseil de la vie sociale (CVS) sur les mouvements des résidents.
- ▶ Formaliser le projet personnel.
- ▶ Vérifier l'adhésion à un projet social au sein de l'Ehpad ou de la RA.
- ▶ Recueillir les sentiments du résident (observation quotidienne, suivi du projet personnalisé, questionnaire de satisfaction).
- ▶ Associer la famille, les aidants, le tuteur.
- ▶ Être attentif à quelques points de vigilance comme l'isolement de la personne en situation de handicap, l'absence de participation aux activités, etc.
- ▶ Maintenir le lien avec l'ancien établissement et ses résidents.